



EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 28 mai 2024

Délibération n°06

**Objet :** Signature de l'avenant n°1 de la convention entre le CCAS de la Ville de Saint-Étienne et l'association PBDS (Prévention Bucco-Dentaire des Séniors), et participation de 500 euros au titre de l'année 2024 ; pour le compte des 5 EHPAD – Approbation.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

**Vu**

- 1 le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- 2 la convention cadre, approuvée dans la délibération n°2 du Conseil d'Administration du 28 mars 2023
- 3 L'instruction du plan comptable M22 (établissements médico-sociaux)
- 4 Le budget annexe primitif des EHPAD 2024

**Considérant**

La convention cadre approuvée lors du Conseil d'administration du 28 mars 2023, permet dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées, de répondre aux questions d'hygiène bucco-dentaire et de prévenir les maux qui y sont liés.

L'Association PBDS (Prévention Bucco-Dentaire des Seniors) propose aux résidents des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département de la Loire des dépistages bucco-dentaires. Lors de ces dépistages, des chirurgiens-dentistes vacataires à l'association peuvent être amenés à réaliser des retouches sur les appareils ou à faire des aménagements de confort toujours à titre gracieux.

Les personnes âgées peuvent également être reçues sur rendez-vous sur les deux sites aménagés où intervient l'association.

Un avenant à la convention cadre signée est proposé afin de :

- normaliser la présentation en référençant les thématiques abordées sous la forme d'articles numérotés
- compléter les engagements du Centre Communal d'Action Sociale,
- préciser les services inclus dans la prestation,



- faire évoluer la prestation qui était une intervention gratuite, mais qui nécessitera à partir de l'année 2024 de verser une participation.

Cela étant exposé et considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Étienne et l'association PBDS poursuivent un objectif de prévention de la santé similaire, il paraît opportun de répondre à l'appel de cotisation de l'association PBDS. Cette dernière est de 500.00 € par EHPAD pour l'année 2024.

#### Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant de la convention cadre entre le CCAS de la Ville de Saint-Etienne et l'Association PBDS.
- Autorise Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant
- Autorise Monsieur le Vice-Président, à verser une participation de 500.00 € par EHPAD au titre de l'année 2024 ;
- Autorise le versement de la cotisation de 500.00 € pour l'année 2024 (imputation budgétaire : compte 6184 « Concours Divers (cotisation) » - BP fonctionnement EHPAD 2024), par EHPAD.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

#### Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

- Abstention ;

- Contre : .

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

  
**Frédéric DURAND**